

Action & Compétence



*Siège Social : 140 rue du Logelbach – 68000 COLMAR – Tél. : 03.89.41.88.12 – Fax : 03.89.41.47.97
Antenne de Strasbourg : 3 rue des Frères Lumière – 67201 ECKBOLSHEIM – Fax : 03.88.64.04.22
Antenne de Mulhouse : 37 boulevard Wallach -68100 MULHOUSE – Fax : 03.89.64.04.22*

INFORMER

CONSEILLER

ASSISTER

Service d'Appui pour le Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés

SAMETH ALSACE

INFORMER

CONSEILLER

ASSISTER

Le SAMETH ALSACE

Le SAMETH est un dispositif en faveur du maintien dans l'emploi des salariés handicapés en risque d'inaptitude, financé par l'AGEFIPH

Le SAMETH est porté par l'association ACTION ET COMPETENCE, présente en Alsace. (porteuse du CAP EMPLOI)

Le SAMETH compte 9 salariés dont 7 consultants répartis par bassin d'emploi.

INFORMER

CONSEILLER

ASSISTER

Les bénéficiaires visées par le SAMETH

Les personnes handicapées :

- les travailleurs handicapés tels que définis par l'art. L.323-3 CT,
- les salariés à aptitude ou à capacité professionnelle réduite en voie de reconnaissance « travailleurs handicapés »,
- les travailleurs indépendants handicapés.

Les employeurs :

- les employeurs du secteur privé,
- les employeurs du secteur public (d'ici 2009 – accord AGEFIPH-FIPHFP en cours)

Exclusion : employeurs privés ayant signé un accord sur l'insertion des travailleurs handicapés (OETH, ATAC, MATCH...)

Les situations visées par le SAMETH

Les situations peuvent concerner :

- des salariés handicapés ou dont le handicap survient et qui sont,
 - soit déclarés inaptes ou en risque d'inaptitude à leur poste de travail,
 - soit en arrêt de travail nécessitant une reprise adaptée à leur handicap,

- des travailleurs indépendants handicapés ou dont le handicap survient entraînant un risque d'impossibilité de continuer à exercer leur activité professionnelle.

INFORMER

CONSEILLER

ASSISTER

Les prescripteurs

Le SAMETH peut être sollicité par l'ensemble des acteurs du maintien (médecin du travail, assistants sociaux, MDPH...), par les salariés, par l'entreprise ou un acteur de l'entreprise dans le cadre des 4 services formalisés par l'AGEFIPH :

- Service Information
- Service Conseil
- Service Facilitation
- Service Ingénierie

Des partenariats sont formalisés avec l'Assurance Maladie, la MSA, la MDPH et les médecins du travail

Les missions du SAMETH

En fonction du service sollicité, le SAMETH est en mesure :

- De délivrer de l'information générale sur le maintien dans l'emploi
- D'analyser et d'apporter une expertise sur une problématique de maintien
- D'apporter un appui à la recherche de solution de maintien en lien avec l'entreprise et le médecin du travail, pivot du dispositif
- De faciliter, mobiliser les moyens nécessaires pour la mise en œuvre d'une solution de maintien
- De coordonner les actions retenues pour la mise en œuvre de la solution

INFORMER

CONSEILLER

ASSISTER

La mobilisation des moyens

- Mobilisation d'un avis technique – étude ergonomique via la Plate Forme Ergonomique de l'AGEFIPH)
- Mobilisation d'une aide spécifique à un handicap (déficience visuelle, auditive...)
- Mobilisation d'une aide financière
- Recherche de matériel, fournisseurs
- Mobilisation d'actions de formation
- Mobilisation de mesures de droit commun ou spécifiques

Synergie du dispositif SAMETH

La recherche de solutions de maintien dans l'emploi est conditionnée par :

- l'avis du médecin du travail, associé à toutes les étapes,
- la participation du salarié et son adhésion au dispositif
- la volonté et la capacité de l'entreprise à participer à cette démarche

Ce référentiel du SAMETH repose sur différents principes, en particulier la reconnaissance d'une compétence spécifique pour le maintien dans l'emploi, complémentaire à l'intervention des services de santé au travail et de l'Assurance maladie.

Quelques chiffres

Sur la région ALSACE – Résultat du SAMETH en 2007

956 dossiers ouverts

856 dossiers en stocks au 31/12/06

Soit 1812 situations de maintien à traiter

1008 dossiers fermés au 31/12/07

473 maintiens dans l'emploi réalisés

512 visites d'entreprises

Témoignage : Maintien dans l'emploi de M. Mundel chez SITA Alsace

Collaboration SAMETH / COMETE
à titre exceptionnel

INFORMER

CONSEILLER

ASSISTER

Mesures mises en œuvres par COMETE et SAMETH avec l'appui du médecin du travail

1. Mesures Administratives

- Demande de RTH et de macaron GIC
- Validation du permis B sur véhicule aménagé
- Temps partiel thérapeutique
- Coordination des différents acteurs tout au long du dossier

Mesures mises en œuvres par COMETE et SAMETH avec l'appui du médecin du travail

2. Propositions et validations ergonomiques (réalisées par COMETE)

- Vérification de l'accessibilité des locaux et détermination des points à améliorer (parking, ascenseur, toilettes...)
- Place de stationnement marquée « handicapée » devant l'entrée du bâtiment
- Etude du futur poste de travail et essais de matériel
- Rapport définitif et devis pour l'aménagement du poste
- Visite de validation des aménagements techniques et organisationnels

Mesures mises en œuvres par COMETE et SAMETH avec l'appui du médecin du travail

3. Mesures Techniques et Financières (réalisées par SAMETH)

- Acquisition et aménagement de véhicule => financement AGEFIPH / MDPH. Le véhicule a été livré et aménagé en août 2006.
- Aménagement complémentaire des toilettes handicapés avec lave-main et barre murale => financement AGEFIPH (75 %) / Entreprise (25 %)
- Formations
 - Formation individuelle au logiciel « métier » et formation aux métiers de SITA => Financement Entreprise (100 %)
 - Formation bureautique de M. Mundel et formation à l'évacuation d'urgence réalisée par le CEP pour 6 collègues => Financement AGEFIPH (100 % du coût pédagogique) / Entreprise (maintien du salaire)

Mesures mises en œuvres par COMETE et SAMETH avec l'appui du médecin du travail

3. Mesures Techniques et Financières : suite

- Aménagement du poste de travail :
 - Bureau à hauteur variable => Financement AGEFIPH (50 %) / Entreprise (50 %)
 - Fauteuil verticalisateur restant sur le lieu de travail => Financement CPAM (35 %) / Mutuelle (65 %)
 - Options du fauteuil verticalisateur => Financement Entreprise (100 %)

Conclusions

- **Dossier complexe et mise en œuvre du retour en emploi longue du fait :**
 - Du déménagement des locaux de l'entreprise début 2006
 - Des longues périodes de rééducation et essais de différents appareillages pour M. Mundel
- **Maintien dans l'emploi réussi du fait :**
 - De la motivation du salarié et de l'entreprise à trouver une solution
 - De la bonne coordination des différents intervenants
 - De l'existence d'aides techniques qui compensent le handicap de M. Mundel de façon à lui permettre un retour à la vie professionnelle dans des conditions satisfaisantes

Action & Compétence



Siège Social : 140 rue du Logelbach – 68000 COLMAR – Tél. : 03.89.41.88.12 – Fax : 03.89.41.47.97
Antenne de Strasbourg : 3 rue des Frères Lumière – 67201 ECKBOLSHEIM – Fax : 03.88.64.04.22
Antenne de Mulhouse : 37 boulevard Wallach -68100 MULHOUSE – Fax : 03.89.64.04.22

INFORMER

CONSEILLER

ASSISTER